



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Information (IVS)

Präsidium des Staatsrates
Information (IVS)



COMMUNIQUE POUR LES MEDIAS

19 juin 2012

Action commando contre les plantes exotiques envahissantes La berce du Caucase et l'impatiante glanduleuse dans la ligne de mire

(IVS).- Le Service des forêts et du paysage et l'Office cantonal de la protection civile du Service de la sécurité civile et militaire réaliseront cet été des mesures de lutte contre la berce du Caucase et l'impatiante glanduleuse. Ces deux plantes exotiques envahissantes prolifèrent aux abords des routes et cours d'eau, augmentant ainsi les frais d'entretien. La berce du Caucase pose également des problèmes de santé publique.

Plusieurs équipes d'intervention de la protection civile seront mobilisées cet été entre le 18 juin et le 20 juillet pour réaliser des mesures de lutte contre la berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) et l'impatiante glanduleuse (*Impatiens glandulifera*). Coordonnée par le Service des forêts et du paysage de l'Etat du Valais, cette action consistera à des interventions manuelles d'arrachage et de coupe, localisées principalement le long des routes et des cours d'eau du canton.

Ces deux plantes sont mentionnées dans la liste des organismes envahissants interdits selon l'Ordonnance fédérale sur la dissémination dans l'environnement du 10 septembre 2008 (ODE). Elles représentent un réel danger pour la survie des espèces indigènes et augmentent les coûts d'entretien aux abords des routes et des cours d'eau (érosion des berges des cours d'eau, limitation de la visibilité le long des accès routiers, etc.). La berce du Caucase présente en outre un danger pour la santé, car le contact direct avec la plante peut engendrer de graves brûlures et cloques.

Ce projet s'inscrit dans le programme des journées nationales d'action Néobiota « Espèces sans frontières » (www.especes-sans-frontieres.ch), qui auront lieu du 21 au 23 juin 2012 ; elles ont pour objectif de sensibiliser la population et les autorités à la problématique des espèces exotiques envahissantes.

Cette action s'inscrit également dans le cadre de l'engagement 9 de l'Agenda 21 cantonal « Favoriser la biodiversité ».

Note aux rédactions :

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser à :
Michèle Burgener, biologiste au Service des forêts et du paysage
(027 606 32 21 ou 079 401 17 58)

Valentin Cina, chef de l'Office cantonal de la protection civile
(027 606 459 80 52 ou 079 347 29 88)

